

BAFA BASE

Du 21/10/17 au 28/10/17

la ligue de
l'enseignement

Alpes du Sud

ADELHA



Public concerné

Etre âgé de 17 ans minimum

Etudiants et/ou professionnels

Animateurs et personnels périscolaires

Personnels de surveillance et d'animation

Tarifs

INTERNAT : 525 €

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin spécifique

Horaires

DE 09H00 à 21H30

La formation peut être amenée à terminer plus

ORGANISATION

Durée
8 jours

Lieu
Gîte de l'Agapanthe
05400 MANTEYER
10 min de Gap



PROGRAMME DE LA FORMATION

- ♦ **La formation générale théorique** a pour objectif de développer chez le stagiaire les capacités nécessaires à l'exercice des fonctions d'animateur:
connaissance de l'enfant et de l'adolescent,
la vie quotidienne en accueil de loisirs,
la réglementation,
la sécurité,
les projets pédagogiques et d'activités,
le rôle et la fonction de l'animateur.
- ♦ A l'issu de ce stage, le candidat ayant obtenu la mention « satisfaisant » se voit conférer la **qualité d'animateur-stagiaire.**

CONTACTEZ-NOUS !

.....
ADELHA
Ligue de l'Enseignement
des Hautes-Alpes

2, avenue Lesdiguières
05000 Gap

Contact :
Hugues Guillory
Tél : 04 92 56 02 03
mail : bafa05@laligue-
alpesdusud.org
www.laligue-alpesdusud.org



LA FORMATION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Est la garantie d'**une équipe de formateurs** aux compétences et expériences variées et complémentaires.

Propose **des contenus de formation adaptés** aux réalités de terrain et à l'évolution de notre société (cohésion sociale, politique de la ville, partenariats...).

Met en place **des méthodes de formation** permettant aux stagiaires d'être acteurs de leur formation en utilisant leur potentiel, leurs réflexions en vue de conduire des projets d'animation et de les évaluer.

Propose **des outils adaptés** (documentation, matériel, intervenants...) à chaque stage.

Favorise **le respect des différences et une vie de groupe riche** autour du travail d'équipe et de l'organisation de la vie en collectivité.

LE RESPECT DE LA LAÏCITÉ

La Ligue de l'Enseignement, mouvement d'éducation populaire, affirme son attachement au **principe de laïcité qui permet la reconnaissance et le respect réciproque.**

La laïcité est au cœur de notre projet éducatif et elle permet le vivre ensemble dans toutes les activités que nous mettons en œuvre.

Elle repose sur le fait simple que **les références spirituelles spécifiques**, quelles qu'elles soient, **concilient leurs singularités avec les exigences de la vie collective.**

MODALITES D'INSCRIPTION

Votre demande d'inscription est enregistrée dès réception de :

- **La fiche d'inscription** dûment remplie avec photo
- Un versement de **190 euros d'arrhes**
- **1 chèque du solde** (encaissable jusqu'à 20 jours avant le début du stage)
- Si vous êtes pris en charge, **une attestation de prise en charge financière** de votre organisme financeur
- La photocopie recto verso de **la pièce d'identité**
- **1 certificat médical** d'aptitude à la pratique d'activités à caractère sportif et à la vie en collectivité
- **Inscription le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd**, auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Convocation

Une semaine avant le stage, un mail vous parviendra vous indiquant les conditions de déroulement, ainsi que le lieu de rendez-vous. Consultez régulièrement votre boîte de messagerie. Un stage pouvant être annulé par manque de participants, tout sera mis en œuvre pour vous proposer un autre stage.

Annulation des stages BAFA BAFD

Les arrhes de 190 euros seront retenues dans tous les cas sauf si la candidature est annulée 3 semaines avant le début du stage ou jusqu'à la veille en cas de force majeure

AIDES A LA FORMATION

Pour les personnes ayant moins de 25 ans et bénéficiaire de la carte Yes, le conseil départemental des Hautes-Alpes finance à hauteur de 60 euros.

Afin de connaître les aides existantes sur votre département, vous pouvez contacter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental, la CAF, votre Comité d'Entreprise, votre commune, etc.

BAFA : BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Encadrer des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs (ACM).
Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins durant le temps de loisirs et de vacances

3 étapes

Âge
minimum
17 ans

18 mois

1

BAFA
base
8 jours

Session de formation générale

Le stagiaire développe les capacités nécessaires à l'exercice des fonctions d'animateur : connaissance de l'enfant et de l'adolescent, vie quotidienne en ACM, réglementation, sécurité, projets pédagogiques et d'activités, rôle et fonctions de l'animateur.

30 mois

2

BAFA
pratique
14 jours

Stage pratique

Le stagiaire met en pratique les notions acquises lors de sa session de formation générale (avec mention satisfaisante).
Le stage s'effectue dans un centre de vacances ou de loisirs déclaré à la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et protection des populations).

3

BAFA
appro. ou qualif.
6 jours/8 jours

Session d'approfondissement ou de qualification

Le stagiaire complète sa formation générale en enrichissant ses connaissances techniques dans des domaines spécifiques de l'animation (surveillance de baignade, arts de la rue, sports, etc.) ou en lien avec un public ciblé (petite enfance, handicaps, etc.).

Délivrance du brevet

À l'issue des 3 étapes du cycle de formation validées et après délibération du jury (réuni par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCSPP) délivre le BAFA.